

forêt

décembre - 2020

MAG

numéro #121

Valorisation d'un
peuplement composé
d'accrus naturels p.08

De l'arbre à la
construction bois p.04



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
GRAND EST

EDITO

Jérôme Mathieu vice-président de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est et président du Comité régional d'orientation – Valorisation du Bois et Territoire

Véronique Klein vice-présidente de la Chambre d'agriculture d'Alsace

NOUS RÉPONDONS PRÉSENT ET SOMMES À VOS CÔTÉS !

Le 3 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a annoncé le lancement du dispositif en faveur du renouvellement forestier au travers d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des opérateurs économiques de l'amont forestier de la filière forêt-bois et au moment où nous écrivons ces quelques lignes, les travaux avancent sur la rédaction des différents appels à projet. L'AMI « Renouvellement forestier » doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros porte une grande ambition afin de reconstituer et renouveler durablement les peuplements impactés par les crises de ces

dernières années et qui frappent durement le Grand Est. Parallèlement un programme « plantons des haies » est en cours de rédaction, il vise à favoriser la biodiversité et reconstituer les haies bocagères.

A ces deux mesures et aux autres, les conseillers, toutes les équipes et les élus des Chambres d'agriculture répondent présent et accompagneront, conseilleront, informeront les propriétaires, agriculteurs, porteurs de projets, collectivités, partenaires pour contribuer à la mobilisation des fonds tout en respectant les écosystèmes et les systèmes d'exploitation agricoles.

Aussi, pour reprendre et faire écho aux propos de Mme Christine de Neuville – Présidente de PEFC France, le temps est effectivement venu de penser ensemble un projet collectif pour les forêts, en élargissant le cercle des initiés aux citoyens, de travailler ensemble et d'agir ensemble.

ENFIN, EN CETTE FIN D'ANNÉE 2020, SI TERRIBLE FÛT-ELLE, NOUS VOUS SOUHAITONS DE PASSER CES FÊTES DANS LA PAIX ET LA SÉRÉNITÉ.

SOMMAIRE

#121 - 2020
forêt MAG



CONSEILS



Valorisation d'un peuplement composé d'accrus naturels

P.08

ACTUALITÉ



DE L'ARBRE À LA CONSTRUCTION BOIS

P.04

Un nouveau phare pour la filière forêt-bois !



La salamandre

P.14

DÉCOUVERTE

La scierie mobile, un outil d'intérêt en période de crise sanitaire ?

P.10



« Forêts et Etangs d'Argonne »

Une animation pour la forêt privée morcelée du site Natura 2000

P.12

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Magazine trimestriel transmis gratuitement en format numérique par les Chambres d'agriculture du Grand Est



Certains articles et actions de ce numéro ont été soutenus par :



Directeur de la rédaction : Christophe Schilt
Création et Mise en page : Nuances d'Infographie 06-75-68-43-27
Impression Socosprint

Magazine disponible sur le site de la Chambre d'agriculture du Grand Est, rubrique Bois & Territoires : www.grandest.chambre-agriculture.fr

Pour celles et ceux qui aiment feuilleter la version papier de la revue Forêt MAG, vous avez la possibilité de vous abonner au tarif de 12 € TTC pour les 4 numéros de l'année 2021.
Contact : catherine.wagner@vosges.chambagri.fr

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Arnaud Apert - Agathe Baechel - Julien Chéry - Jean-Marc Esteveny - Samuel Jehl - Patrice Mathieu

Crédits photos :

Conseillers forestiers des Chambres d'agriculture du Grand Est : Agathe Baechel - Claude Hoh - M. Heyberger - Loïc Lambert CPIE

Actu'ité

De l'arbre à la construction bois, un nouveau phare pour la filière forêt-bois !

*écrit par : Jean-Marc Esteveny conseiller bâtiment
et Patrice Mathieu conseiller forestier*

La Chambre d'agriculture et l'ONF des Vosges ont décidé de s'associer pour construire leur nouveau bâtiment commun et en mutualisant leurs moyens.

Ainsi, ce bâtiment issu de constats et d'enjeux partagés entre les deux établissements a été conçu à partir de 75 % de bois récoltés dans les forêts dans un rayon de 50 km autour d'Épinal et certifiées PEFC.

Mais laissons la parole à celles et ceux qui ont porté ce projet.



M. DAGNEAUX
DIRECTEUR DE L'ONF VOSGES OUEST.

POURQUOI UNE TELLE ASSOCIATION ?

« ONF ou Chambre d'agriculture, nous avons une culture commune et des services complémentaires pour conseiller les propriétaires forestiers publics ou privés sur des enjeux communs de gestion de la ressource « bois ».

Nos deux structures disposent de peu de moyens avec des problématiques identiques quand au devenir de leurs bâtiments. L'agriculture a depuis un moment une démarche de circuits-courts qui nous intéresse pour valoriser sur place le bois local plutôt que de le laisser partir ailleurs pour trois fois rien et acheter des produits finis étrangers.

Fort de ces constats l'association devenait réalité !!! »



M. MATHIEU
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER QUELS ONT ÉTÉ LES EXIGENCES FIXÉES AU DÉPART LORS DU RECRUTEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DU CHOIX FINAL DE L'ÉQUIPE PROJET ?

« 1^{er} élément ; peu de moyens veut dire coûts à maîtriser. L'objectif restait de construire avec un ratio voisin de 1 400 €/m² (hors maîtrise d'œuvre).

2^{ème} élément, travailler en circuit court pour l'utilisation du bois de construction.

3^{ème} chose, utiliser le maximum de bois local pour les éléments structurels mais aussi l'ameublement et les rangements. Nous devons montrer l'exemple dans la mesure où notre statut « public » nous mets en première ligne. Les collectivités locales sont souvent porteuses de projets équivalents qui peuvent intégrer une telle démarche. »

M. DAGNEAUX, POUR RÉUSSIR UN TEL PROJET QU'EST-CE QUI VOUS PARAÎSSAIT PRIMORDIAL ?

« Etre convaincu de ses idées, constituer une équipe projet dans ce sens. Le choix d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage est important (rôle d'intermédiaire entre le maître d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre). Il nous a aidés dans la programmation et tout le suivi.

- Deuxième condition, choisir une maîtrise d'œuvre complètement immergée dans la construction bois et si possible locale.

- Troisième condition, ne rien lâcher ! Tout chantier, tout projet rencontre des obstacles. L'équipe de collaborateurs dédiés permet d'aboutir aux objectifs. Un tel projet est très chronophage. Il faut dépenser beaucoup d'énergie intellectuelle pour y aller. Parmi l'équipe engagée je tiens à féliciter particulièrement Daphnée, Fabien et Jean-Marc »



L'UTILISATION DU BOIS

La volonté d'utiliser du bois partout ou c'est possible a permis de mettre en avant beaucoup d'essences locales. Pour les feuillus dans le bâtiment on trouve du hêtre, du chêne, du frêne. Pour les résineux du sapin, de l'épicéa, du pin sylvestre, du douglas.

La structure du bâtiment fait appel à deux systèmes constructifs à base de bois lamellés collés :

- murs en ossature bois principalement en résineux,
- au-dessus d'un rez de chaussée béton un système poteaux poutres en hêtre et résineux.

Le mobilier lui aussi en bois local a été réalisé par le Campus des Métiers et des Qualifications Bois Grand Est

Au final, ce bâtiment a mobilisé un fort volume de bois ;

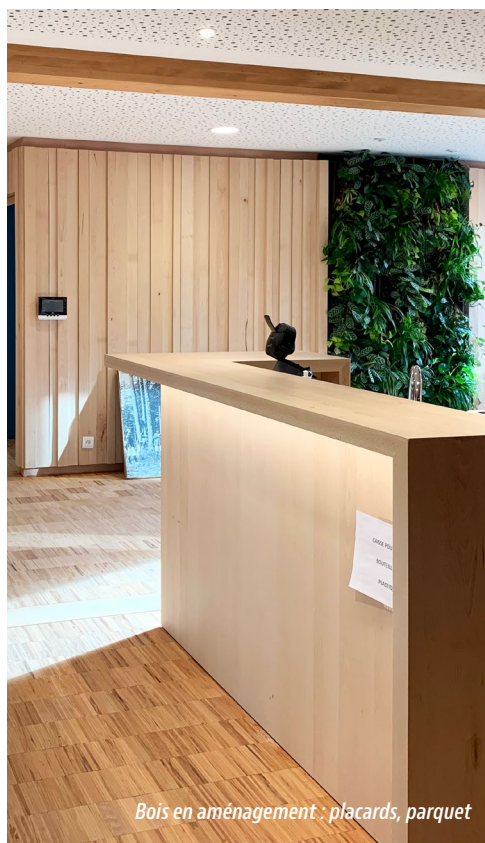
Au final, ce bâtiment a mobilisé un fort volume de bois ; 500 m³ de feuillus et 700 m³ de résineux sont engagés dans ce projet. Il faut rajouter aussi l'utilisation de matériaux bio-sourcés pour l'isolation (500 m³ de fibre de bois) et un peu de fibre de tissu.

ENVIE D'EN SAVOIR + +

Visiter le site de Fibois Grand-Est



Visiter le site de la DRAAF



Bois en aménagement : placards, parquet



Jérôme Mathieu :
« Ce hall d'entrée est à l'image de ce que nous voulions, du bois local partout, en bardage intérieur, dans le mobilier, et dans les menuiseries. »

CLICK



Reportage vidéo France 3

LES CHOIX « CLIMATIQUES » !

M. MATHIEU, FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ACTUELS QU'EST CE QUI POUR VOUS, A ÉTÉ PRÉDOMINANT DANS LES CHOIX ? EN QUOI CETTE CONSTRUCTION PEUT SERVIR D'EXEMPLE POUR D'AUTRES COLLECTIVITÉS ?

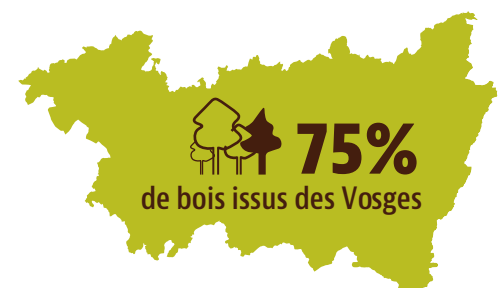
« Je retiendrais quelques aspects ; le choix de rester sur place pour ne pas consommer d'espace foncier supplémentaire, le choix du bois pour pouvoir rester en proximité, une performance d'isolation souhaitée à la fois pour le confort mais aussi pour minimiser l'énergie consommée en chauffage, le raccordement logique à la chaufferie bois déjà présente sur la « Colombière », la récupération des eaux de pluie pour aller directement approvisionner les sanitaires... »

ET VOUS M DAGNEAUX ?

« Le choix du bois local avec des bois qui n'ont pas fait plus de 100 km de transport avant mise en œuvre, l'utilisation de bois même avec défauts. Sur les résineux, des bois scolytés ont été utilisés en structure et pour les menuiseries intérieures, dormants et ouvrants ne sont pas tous purgés de défauts. La singularité du bois se voit dans les menuiseries et bardage intérieur. Ça permet d'utiliser plus de bois que classiquement. On estime récupérer ainsi 40 % en plus sur la base du bois brut. Il y a moins de gaspillage de la ressource. Nous allons travailler sur du mobilier extérieur en hêtre thermo-traité. Pour limiter l'énergie électrique de nos communs nous allons installer une centrale photovoltaïque sur le toit... »

Une dernière info ; cette réalisation rentre en plein dans la démarche PEFC

et il s'agit du premier bâtiment français reconnu PEFC. Tous les bois utilisés sont identifiés quand à leurs origines et proviennent de forêts engagées sous ce label en forêt exploitées de façon durable. La construction depuis qu'elle a été démarrée est très visitée pour ses caractéristiques et les choix novateurs retenus. Ce n'est que le début.





Les travaux en cours de réalisation

CONSEILS

VALORISATION D'UN PEUPEMENT COMPOSÉ D'ACCUS NATURELS, POST TEMPÊTE 99

écrit par : Julien CHÉRY

Dans le cadre des journées de vulgarisation des techniques forestières, le mercredi 9 septembre 2020, une dizaine de propriétaires forestiers intéressés par le sujet ont participé à cette journée organisée par la Chambre d'Agriculture des Vosges et dédiée à l'amélioration d'un jeune peuplement issu de la tempête de 99.

RAPPEL DU CONTEXTE

La parcelle choisie pour cette démonstration se situe sur le territoire de Chaumousey (88), sur un fond frais en bordure d'un cours d'eau nommé l'Avière. Il y a une cinquantaine d'années, l'ancien propriétaire avait planté des épicéas, comme cela se pratiquait couramment sur des parcelles issues de déprises agricoles dans des milieux difficiles.

La tempête de 99 a été fatale ; en quelques minutes, la plantation d'épicéa s'est retrouvée au sol. Le revenu de la coupe a été quasiment nul, la vente des bois ayant tout juste financé les frais d'exploitation.

Beaucoup de propriétaires forestiers se trouvent aujourd'hui, vingt ans après cette tempête historique, dans les mêmes circonstances avec la crise sanitaire actuelle, notamment avec les attaques de scolytes de l'épicéa.

LE RENOUVELLEMENT PAR VOIE NATURELLE

L'étude de station avait mis en évidence le fait que le sol forestier avait, par le biais d'une exploitation mécanisée lourde, subi des dégradations significatives : tassement de sol, présence ponctuelle d'ornières.

Une reconstitution par plantation sur un milieu sensible « station de type alluvionnaire sur fond frais » et partiellement dégradé ne semblait pas

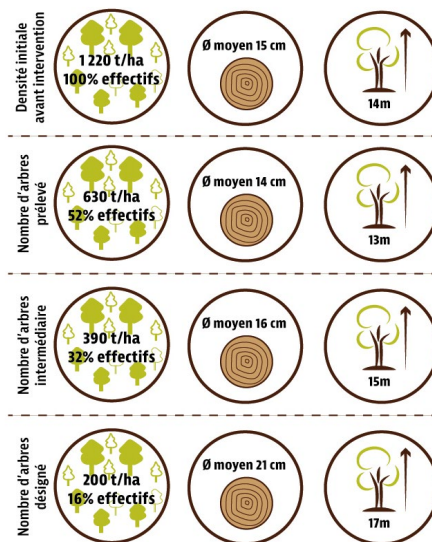
opportune, d'autant plus que le choix des essences reste limité. Dans une telle configuration, le propriétaire risquait d'engager des dépenses conséquentes et ce pour un résultat à court et moyen terme incertain. Le choix s'est donc orienté vers un renouvellement par voie naturelle. La présence dans l'environnement proche d'essences adaptées, principalement l'aulne glutineux, a conforté ce choix. Ainsi, l'itinéraire de reconstitution retenu était celui de la valorisation d'accrus naturels.

Parmi les itinéraires techniques de reconstitution proposés par l'Etat, dans le cadre des aides octroyées pour le renouvellement des forêts après la tempête de 99, la valorisation d'accrus naturels en faisait partie. Les propriétaires ayant fait ce choix pouvaient obtenir une aide à hauteur de 1 000 € / ha permettant de financer les travaux sylvicoles nécessaires pour recruter et obtenir au bout de 8 ans 300 tiges biens conformées.

QU'EN EST-IL AU BOUT DE 20 ANS ?

Du sol nu forestier à aujourd'hui, la dynamique naturelle évolue en plusieurs phases. La première, nommée phase d'installation, correspond à la période de colonisation d'un sol par la ou les essences objectives et accessoires. Au bout de cinq ans, plus de 90% de la surface de la parcelle était recouverte d'aulnes glutineux pour une hauteur du peuplement variant de 3 à 5 m. A cette même période, les premières opérations sylvicoles de dépressage ont été initiées au profit des individus les plus vigoureux. Mais rapidement sont apparus les premiers dégâts liés à la présence du castor. Il était préférable de ne plus intervenir. Ainsi, durant les 15 années qui ont suivi et cela pendant la phase dite de qualification, là où l'élagage naturel se réalise et la bille de pied propre de nœud se forme, aucune intervention sylvicole n'a eu lieu. Aujourd'hui, 20 ans après, il est devenu crucial d'intervenir sans plus tarder sur ce type de peuplement composé d'essences dites « de lumière », à croissance juvénile rapide. Une intervention en désignation d'arbres objectifs est nécessaire. Elle sera complétée par le marquage des arbres à enlever quasi exclusivement par détournement des arbres désignés. Ces derniers constitueront le peuplement final. Cette intervention sylvicole entre dans le champ d'application de la phase d'expansion, aussi appelée phase de dimensionnement. Elle correspond à la période où l'arbre a la plus forte croissance en diamètre. Pour ce faire et afin d'étayer nos résultats dans le cadre de la journée de démonstration proposée, deux parcelles de 20 ml x 20 ml soit 400 m² ont été sélectionnées ; chacune permettant de quantifier des données dendrométriques du peuplement telles que : la densité, la composition par essences, diamètre, hauteur, rapport houppier/

hauteur arbre, projection au sol de la surface en m² du houppier....



LA MÉCANISATION LÉGÈRE AU SERVICE DE LA SYLVICULTURE

Cette journée théorique sur la sylviculture « dynamique » de la gestion d'accrus naturels post tempête 99 fut également l'occasion pour les participants d'assister en direct à la réalisation des travaux de détournement et de prélèvement des arbres à extraire. L'entrepreneur de travaux forestiers M. Laurent JACQUE de la société LAURSEV a réalisé cette démonstration, avec l'aide de sa mini-pelle de 2,5 T équipée d'un sécateur. Cet outil spécialement conçu est bien adapté au contexte. Léger, il limite significativement les dégradations au sol, de surcroît sur ce type de milieu sensible. Outil de faible encombrement, l'avancement dans le peuplement est aisé et permet de regrouper les brins en tas, facilitant la reprise par le débardeur.

ENGAGER LA PHASE D'EXPANSION

Sur le plan sylvicole, cette intervention est essentielle. Il aurait été préjudiciable d'attendre encore quelques années

pour engager cette phase d'expansion, au motif de vouloir prélever des bois de dimensions plus importantes pour être « plus rentable » au niveau de l'exploitation. Cela aurait mis à mal la dynamique de croissance et de développement de ce type de peuplement d'aulnes glutineux.

Sur le plan financier, le coût de l'opération est de l'ordre de 1 000 € TTC /ha, soit un coût de 30 à 40% supérieur à l'option manuelle qui consiste à couper et démanteler les brins sur place. L'intervention mécanisée quant à elle permet de récupérer la biomasse à des fins de valorisation en bois énergie. Quoi qu'il en soit, il s'agit bien d'une intervention en travaux sylvicoles non rémunératrice dont la rentabilité se fera à posteriori, lorsque le peuplement atteindra son stade adulte, d'ici 20 à 30 ans.

PLANTER, RÉGÉNÉRER, C'EST BIEN ! ENTREtenir, C'EST ENCORE MIEUX !

Voici un exemple de peuplement, composé d'accrus naturels post tempête 99, parmi tant d'autres, pour lesquels il faut intervenir ; leur avenir en dépend. Ici, dans l'exemple présenté, ce sont environ 200 tiges/ha assez bien réparties sur l'ensemble de la parcelle qui, suite à cette intervention, vont croître dans des conditions optimales. Ces arbres objectifs avec une bille de pied de 6 à 9 ml, droite, propre de nœuds, vont, durant la phase de maturation des 20 à 30 ans à venir, croître en diamètre et produire ainsi du bois d'œuvre de haute qualité. Le diamètre optimal, à l'âge d'exploitabilité, devrait atteindre 40 à 50 cm. Toutes les interventions sylvicoles, en coupe, se feront exclusivement au profit des arbres objectifs désignés et seront menées dans le peuplement intermédiaire ou dit « accompagnateur ». Seuls les arbres entrant en concurrence seront prélevés.



Terrasse châtaignier - M. Heyberger

DÉCOUVERTE

La scierie mobile, un outil d'intérêt en période de crise sanitaire ?

écrit par : Samuel JEHL

Le marché du bois, et notamment celui des sciages résineux, connaît, compte-tenu des forts volumes de bois scolytés, des difficultés croissantes depuis ces trois dernières années. Ainsi, en Alsace, l'importance des stocks de bois engendre un ralentissement de la demande des scieries pour les bois issus des petites forêts privées, et de ce fait des difficultés voire parfois l'impossibilité d'exploiter les bois déperissant. Dans ce contexte, certains propriétaires se tournent vers l'auto-transformation.

DE LA PLANTATION DE NORDMANN AU SCIAGE

M. Heyberger Jean-Michel est propriétaire d'une vingtaine d'hectares à Saint-Pierre-Bois et dans le Val de Villé, secteur qui rassemble une grande



WoodMizer 3

diversité de stations. Sapins, épicéas, et pins sylvestres y côtoient les hêtres, les chênes, les frênes ou encore les châtaigniers.

A l'origine producteur de sapin de Noël, M. Heyberger a rapidement souhaité s'équiper en matériel de sciage afin notamment de répondre à son besoin en piquets de clôture pour ses plantations. Il débute par l'acquisition d'une gruminette (guide de délignage pour tronçonneuse). Ce système s'est avéré être assez épuisant et coûteux en temps ; aussi M. Heyberger a investi finalement en 2007 dans un modèle de scierie mobile de la marque américaine Wood-Mizer, bien connue outre-Rhin.

UN OUTIL ACCESSIBLE ET POLYVALENT

Dans un premier temps, M. Heyberger souhaitait déplacer cet équipement directement sur ses chantiers en l'installant sur essieux et en l'alimentant grâce à une mini-pelle et ce afin de scier ses bois sur place. Cependant, si le système est conçu pour être facilement transportable (démontage en plusieurs pièces), l'opération s'avère rapidement chronophage. Pour lui « cela peut être rentable si la quantité de personnel est suffisante ».

La prise en main de l'appareil est facilitée par une formation d'un à deux jours dispensée par le fabricant. Les capacités de coupes sont assez importantes, puisque le constructeur indique un diamètre de grume maximum conseillé de 70 cm mais pouvant aller jusqu'à 90 cm. La longueur du banc de scie est de 5 mètres initialement, et peut être étendue via l'ajout de rallonges par tranches de 2,5 mètres.

Pour M. Heyberger, « l'intérêt de cette machine réside aussi dans le fait de pouvoir valoriser des petits volumes. En moyenne je scie environ 50 mètre

cube par an, mais cela a doublé cette année du fait de la situation sanitaire ». En effet, ce dernier peut ainsi faire des poutres ou des planches à partir de bois qu'il aurait eu du mal à commercialiser. Entre autre, grâce à cet outil et à sa réactivité, il a par exemple pu faire du bois d'œuvre à partir de ses épicéas scolytés avant que ceux-ci ne soient trop dépréciés.

Le rendement moyen n'est évidemment pas celui-ci d'une scierie professionnelle. Pour autant, selon le produit que l'on cherche à obtenir, il est possible de scier environ 5 m³ par jour. « L'avantage réside plutôt dans le fait de pouvoir prendre le temps de positionner au mieux ses grumes, afin d'optimiser la qualité ou le rendement. » indique le propriétaire. A titre comparatif, le prix moyen du sciage à façon est d'environ 70 € du mètre cube, toutes tailles de billes confondues.

UN SYSTÈME INTÉGRÉ

La transformation des grumes induit la création de produits connexes (sciure, dosses etc). Pour pallier ce problème, M. Heyberger a donc également investi dans un broyeur et une chaudière à plaquettes, lui permettant de chauffer intégralement son habitation à partir de ces produits connexes et des tiges sèches.

L'ensemble de son équipement représente un investissement important : « comptez environ 7 000 € pour un banc de scie Wood-Mizer LT15. Pour le broyeur, j'utilise un modèle de la marque Jensen vendu à environ 15 000 €, et pouvant broyer des tiges jusqu'à 20 cm de diamètre ».

Un tel système trouve tout son intérêt dans un contexte de crise sanitaire et économique comme celle que nous traversons.

« Si les scieries mobiles sont peu répandues en Alsace Lorraine, leurs utilisations sont largement diffusées dans le Schwarzwald, au sein des fermes où la tradition forestière est bien ancrée. » ajoute M. Heyberger.

En résumé, si la scie mobile n'est pas un outil adapté à tous les profils de propriétaires forestiers, il peut néanmoins constituer un élément de réponse en période de crise, ou tout simplement permettre la valorisation de petits volumes de bois, difficilement commercialisables dans un système plus conventionnel.



Cigogne noire - Loïc Lambert CPIE

DÉCOUVERTE

Une animation pour la forêt privée morcelée du site Natura 2000 « Forêts et Etangs d'Argonne »

écrit par : Arnaud APERT

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 «Forêts et Etangs d'Argonne», la Chambre d'Agriculture de la Meuse intervient comme animatrice tant sur les parties agricoles que sur la forêt privée. En parallèle, elle a lancé une opération d'appui à la petite forêt privée sur une commune du site. L'action menée vise à y mettre en application les principes de base d'une gestion durable des milieux forestiers.

NATURA 2000, C'EST QUOI ?

Réseau européen constitué de sites naturels, terrestres et marins d'une grande valeur patrimoniale, il vise à préserver durablement des espèces et des habitats à forts enjeux. Il s'appuie sur 2 directives européennes : «Oiseaux» et «Habitats, Faune, Flore». Ces directives dressent la liste des espèces



Nonnette

et habitats d'intérêt communautaire. C'est cette liste qui permet la désignation d'un site.

Situé à l'ouest du département de la Meuse, le site Natura 2000 «Forêts et Etangs d'Argonne», d'une surface de 15 300 ha, englobe des milieux hu-

mides (prairies, étangs, cours d'eau) et forestiers à forte valeur patrimoniale. Il abrite plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Cigogne noire, Gobe-mouche à collier...). Un document d'objectif (Docob) vise à préserver ce patrimoine naturel, tout en favorisant le développement d'activités

socio-économiques respectueuses des espèces et de leurs habitats. Finalisé en 2014, son animation est portée depuis 2018 par une équipe composée du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse (CPIE-55), de l'ONF, de la Chambre d'Agriculture sous maîtrise d'ouvrage de la DDT.

LES PRÉCONISATIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIF POUR LA FORÊT :

La forêt, qui couvre plus de 70% du site et abrite une avifaune et une flore riches et fragiles, trouve naturellement une place prépondérante dans ce Docob. Afin de conserver les milieux d'accueil et ainsi protéger les espèces forestières patrimoniales, la mise en place d'une sylviculture adaptée est nécessaire. Les grandes lignes de cette sylviculture consistent à maintenir des arbres matures, limiter les surfaces exploitées par coupe rase, préserver les sols, favoriser des boisements diversifiés, proposer des actions de concertation de la gestion ou encore expérimenter et tester certaines pratiques de gestion. Des pratiques vertueuses et relativement peu contraignantes au final.

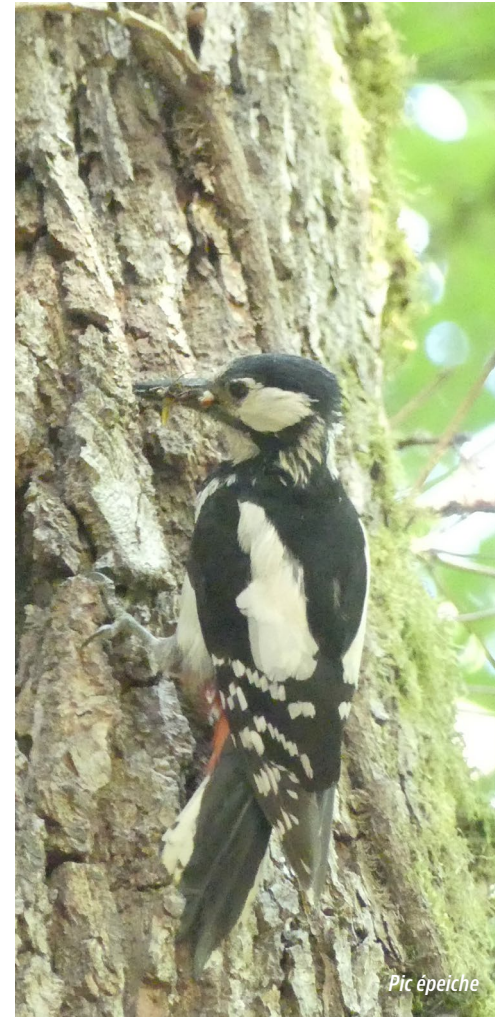
LES ACTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE EN MATIÈRE FORESTIÈRE :

Membre actif de ce triptyque de promotion et d'animation du site, la Chambre d'Agriculture participe à la promotion des bonnes pratiques sylvicoles lors des différentes rencontres organisées avec les acteurs locaux (propriétaires, entreprises, élus, associations, population...). Deux réunions de terrain de présentation du site, du Docob, et de l'intérêt de Natura 2000 dans le développement global de ce territoire rural pour les collectivités ont

été organisées. Elles réunirent près de 50 personnes au total (propriétaires et gestionnaires forestiers, agriculteurs, entreprises, élus locaux, associations, population...).

L'ensemble des propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha y ont été conviés. Parallèlement, elle a mis en place une opération de restructuration foncière et d'exploitation groupée sur le territoire de la commune de Laheyrcourt car la forêt privée du site n'échappe malheureusement pas à la règle à savoir un fort morcellement. Ce morcellement contribue hélas à des activités souvent désastreuses en termes de gestion durable notamment des coupes à blanc avec destruction des sols qui, malgré leurs petites surfaces, mais par leur multiplication, finissent par créer de grands « vides forestiers » sans régénération. Par son travail d'animation et de conseil, la Chambre d'Agriculture vient aider ces propriétaires à pratiquer des coupes qui vont dans le sens de la préservation des habitats forestiers. Ainsi, depuis 2 ans, à Laheyrcourt, ce sont 2 chantiers groupés d'exploitation qui ont pu être organisés en lien avec des gestionnaires forestiers. Une dizaine de propriétaires ont ainsi mis en commun près de 9 ha pour 25 parcelles qui ont bénéficié de coupes jardinatoires permettant en outre de répondre aux enjeux du site Natura 2000 et de générer des revenus pour les propriétaires.

Même si cet exemple ne représente qu'une petite action en termes de surface par rapport à la surface totale de petite forêt privée du site, il doit servir de révélateur aux collectivités, propriétaires et acteurs du territoire à qui il appartient de contribuer à la vulgarisation et au développement de la méthode pour que la petite propriété bénéficie elle aussi d'une gestion durable.



Pic épeiche

ENVIE D'EN SAVOIR ++



plaquette d'informations sur 3 sites NATURA 2000 présents dans le département de la Meuse

CLICK



Site de la DREAL
informations, localisations,
descriptions



Salamandre tachetée aperçue près de Sewen, dans le PNR des ballons des Vosges.

DÉCOUVERTE

La salamandre

écrit par : Agathe BAECHEL

Ce petit amphibien pouvant vivre jusqu'à 20 ans, habite peut-être dans la forêt en face de chez vous.

Il mesure une quinzaine de centimètre et arbore le jaune vif et le noir à merveille.

La salamandre vit plutôt la nuit et majoritairement sous terre : dans la litière, pour se préserver du froid, du soleil mais aussi pour chasser les cloportes, les vers de terre et les collemboles.

Cet animal incroyable peut entre-autres, régénérer des membres endommagés (une nouvelle patte en quelques mois), résister à des températures négatives et changer la couleur de sa peau. D'ailleurs cette dernière est recouverte d'antibiotiques et d'antifongiques, contenus dans le mucus.

Cependant, il est en train de disparaître en raison de la difficulté à trouver deux types de milieux préservés et nécessaires à son cycle de vie : la forêt pour l'adulte et l'eau pour les larves... Il est victime de la route, de la pollution des eaux, de champignons microscopiques, de la disparition ou dégradation de ses habitats.

En effet, ces amphibiens recherchent des forêts mixtes riches en litière qui leur assurent le gîte et le couvert avec au moins 35 m³ de bois mort par hectare. N'hésitez donc pas à laisser des rémanents ou du bois morts au sol pour favoriser sa présence. Les plus chanceux pourront alors peut-être l'apercevoir !

Quand vous lirez ces lignes la salamandre aura rejoint ses quartiers d'hiver. En effet, dès les premières gelées au sol (fin octobre) elle commence son hibernation dans des lieux tels que des puits, dans des galeries souterraines de mammifères, des anciens tunnels miniers ou même dans des caves.

Le saviez-vous ? Il existe une cousine montagnarde de la salamandre tachetée qui est complètement noire. Cette couleur lui permet de mieux capter la chaleur pour se réchauffer en altitude.



Salamandre noire, Alpes



#121 - 2020
forêt MAG

À NOTER

À VOTRE ÉCOUTE

Dans le cadre de leurs missions de développement, les conseillers forestiers des Chambres d'agriculture sont à la disposition des propriétaires forestiers ainsi que des porteurs de projets pour les informer, les conseiller, les appuyer dans leurs démarches et concourir à la réussite du plan de relance

PLAN DE RELANCE : LE RENOUVELLEMENT FORESTIER EST LANCÉ !

Ce plan de relance dédie, au travers d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des opérateurs économiques de l'amont forestier, des moyens conséquents pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique. Ainsi, 150 millions d'euros seront attribués au renouvellement des peuplements sinistrés par des crises sanitaires dont notamment ceux du Grand Est, des peuplements vulnérables aux effets du changement climatique et des peuplements pauvres. C'est une opportunité financière pour les propriétaires forestiers afin de reconstituer et renouveler durablement leurs peuplements impactés par les crises de ces dernières années.

Les opérateurs économiques retenus par cet AMI devront être capables :

- d'identifier/démarcher/conseiller et susciter l'adhésion des propriétaires forestiers potentiellement concernés par ce volet « Renouvellement forestier » du plan de relance ;
- de regrouper les dossiers de ces propriétaires et représenter ces derniers auprès des services de l'État en charge de leur instruction ;
- de sécuriser la mise en œuvre de ces opérations sylvicoles.

En parallèle, des demandes individuelles pourront aussi être directement déposées auprès des services de l'État.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE FORÊT MAG VOUS SOUHAITE
DE PASSER DE PAISIBLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET
SURTOUT PORTEZ-VOUS BIEN ! À L'ANNÉE PROCHAINE !**

CLICK



Pour plus d'informations,
lien vers le communiqué
de presse du ministère de
l'Agriculture et de l'Alimentation